

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 5/2024
26 janvier 2024

Désignation du président de l'Autorité belge de la Concurrence

Le Conseil des ministres a décidé de proposer la nomination de Monsieur Axel Desmedt en tant que président de l'Autorité belge de la Concurrence. Monsieur Desmedt a été membre du Conseil de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) de 2009 à 2023.

Le Comité de direction et l'ensemble des membres de l'Autorité belge de la Concurrence se réjouissent de cette décision importante pour le bon fonctionnement de l'institution et la continuité de ses missions.

Le Comité de direction souhaite remercier vivement les assesseurs qui ont assuré la présidence des Collèges de la concurrence dans l'attente de la nomination d'un nouveau président.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

M. Yves Van Gerven
Directeur des affaires juridiques
Tél : + 32 (2) 277 62 57
Courriel : yves.vangerven@bma-abc.be
Site internet : www.abc-bma.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).